



SAPAUDIA 3B 2019

SOMMAIRE

| | |
|---|---|
| Article 1 – Condition physique | 2 |
| Article 2 – Comité de randonnée | 2 |
| Article 3 – Capitaines de route | 3 |
| Article 4 – Parrainage et Inscription sur le fichier de don de moelle osseuse | 3 |
| Article 5 – Régulation du peloton | 3 |
| Article 6 – Départ, arrêts et pauses | 4 |
| Article 7 – Incidents pendant le parcours | 4 |
| Article 8 – Les vélos | 4 |
| Article 9 – Tenue et équipement | 4 |
| Article 10 – Parcours de nuit | 5 |
| Article 11 – Respect du Code de la Route | 5 |
| Article 12 – Non-respect du règlement | 5 |

SAPAUDIA 3B 2019

RÈGLEMENT DE L'ÉPREUVE

La Sapaudia 3B n'est pas une course mais une épreuve sur des routes ouvertes à la circulation.

Afin d'emmener tous les participants jusqu'au bout, ensemble et en totale sécurité, le règlement ci-dessous doit être strictement lu et appliqué.

Article 1 – Condition physique

Chaque participant garantit que sa préparation physique est adéquate et lui permet de se lancer dans une randonnée d'environ 450 km en plus de 24 heures avec près de 4000m de dénivelé positif.

Article 2 – Comité de randonnée

La randonnée est régie par un Comité de randonnée composé de 7 membres, deux en vélo, un sur une moto et les 4 autres dans un véhicule PC.

En contact permanent avec l'équipe de sécurité et les véhicules de la caravane, les 7 membres du Comité prennent ensemble les décisions pour gérer le bon déroulement de la randonnée et assurer l'exécution du planning horaire.

Tous les participants doivent se soumettre aux décisions du Comité de Randonnée (Comiran) depuis la mise en place au départ jusqu'à l'arrivée.

Le véhicule PC se donne le droit d'exclure un participant non respectueux du règlement. Cette sanction entraînera, pour ce participant, l'arrêt de la randonnée sur le vélo pour la terminer dans le bus.

Les membres du Comiran seront présentés à tous lors du briefing avant le départ.

Article 3 – Capitaines de route

Les capitaines de route portent une tenue particulière : maillot, et/ou cuissard, et/ou casque différenciés.

Ils sont équipés de radios reliées au Comité de Randonnée (Comiran) pour véhiculer les éventuels problèmes rencontrés sur le trajet (médecin, assistance mécanique, etc...)

Pendant la randonnée, chaque participant doit rendre compte à un capitaine :

- ♥ De sa présence à chaque ravitaillement ou arrêt
- ♥ De son état de forme,
- ♥ D'éventuels problèmes techniques,
- ♥ S'il décide de ne pas reprendre la randonnée après un arrêt.

Article 4 – Parrainage et Inscription sur le fichier de don de moelle osseuse

Cet article s'adresse aux personnes qui ont répondu favorablement à la question ci-dessous :

"Seriez-vous prêt à parrainer une personne en situation de handicap sur La Sapaudia 3B ?" ainsi qu'aux personnes qui, pour diverses raisons ne peuvent s'inscrire sur le fichier de donneurs de moelle osseuse.

Pour que chacun prenne conscience de la raison pour laquelle il se trouve parmi nous.

Si pour diverses raisons on ne peut être sur le fichier de don de moelle osseuse, on peut communiquer dans ce sens et œuvrer pour faire inscrire d'autres personnes.

Le parrain a pour mission de s'occuper d'une personne en situation de handicap tout au long du parcours, dès le départ et jusqu'au retour, afin de soulager les pilotes de tandems à chaque arrêt. Le parrain doit veiller à ce que son filleul ne se retrouve pas seul et ne manque de rien.

Article 5 – Régulation du peloton

Le peloton est encadré par une voiture à l'avant et une moto à l'arrière.

Il est strictement interdit de passer devant la voiture de tête.

La sanction en cas de non-respect de cette consigne est l'exclusion par le véhicule PC de la randonnée jusqu'à l'arrivée.

La vitesse et la longueur du peloton sont régulées par le Comiran avec l'aide des capitaines de route. En cas de problème technique ou de santé qui nécessiterait un arrêt, le cycliste informe un capitaine. Il recule jusqu'à la fin du peloton et attend la camionnette des mécaniciens ou le véhicule du médecin sous la surveillance d'une moto de la sécurité.

Un participant visiblement en trop grande difficulté sera dirigé par le Comiran vers la fin de peloton et pris en charge par la voiture balai afin de ne pas pénaliser le rythme de la randonnée.

Article 6 – Départ, arrêts et pauses

Dès le départ, toutes les décisions concernant les horaires des pauses et des arrêts officiels, sont prises par le véhicule PC et sont diffusées aux participants par le speaker officiel.

Lors de chaque arrêt ou pause le speaker annonce le moment du départ 5 minutes avant l'heure, à l'aide de la sono, ou d'un porte-voix ou d'une corne de brume. Si des problèmes (mécanique, santé...) sont rencontrés durant la balade, les participants pourront effectuer une partie du parcours dans un bus. Ils ne pourront le faire qu'à partir d'un arrêt ou d'un ravitaillement officiel (c'est-à-dire prévu dans le déroulement initial de la randonnée).

Article 7 – Incidents pendant le parcours

Le véhicule du médecin et l'ambulance suivent le peloton immédiatement derrière la moto de fin de peloton.

Derrière suit la camionnette de réparation avec les mécaniciens prêts à intervenir en cas de besoin. En cas d'incident mécanique, la camionnette de réparation informe le Comiran de la prise en charge du participant. Si nécessaire, le participant monte avec son vélo dans la camionnette. Une fois la réparation effectuée, il est réintégré dans le peloton.

En cas d'abandon imprévu, le médecin valide l'abandon et informe le véhicule PC d'une part et la voiture balai d'autre part qui récupère le participant et son vélo.

Article 8 – Les vélos

Chaque propriétaire devra charger et décharger son vélo des remorques. Il est le seul responsable de son cycle. Pour le retour, une housse est fortement conseillée. L'association décline toute responsabilité vis-à-vis des dégâts occasionnés lors des manipulations, des transports et vélo manquants.

L'association n'est pas responsable des sinistres sur votre vélo et ne prendra pas en charge votre franchise.

Article 9 – Tenue et équipement

Chaque participant garantit que son vélo est en parfait état de fonctionnement au départ de la randonnée. Aucune réparation ne sera faite avant le départ par l'équipe technique.

Le port d'un casque de vélo rigide est obligatoire pendant toute la randonnée.

Le port de la tenue Sapaudia fournie par l'organisation (cuissard et maillot) est obligatoire en vêtement extérieur pendant la randonnée, sauf pour le parcours de nuit (voir Article 10 – Parcours de nuit).

Si les conditions climatiques l'imposent, les participants mettront le gilet rétro réfléchissant pendant la journée pour se protéger.

Article 10 – Parcours de nuit

Le parcours de nuit commence après Hendaye et se termine à Mauléon.

Il est impératif d'avoir des vêtements chauds pour la nuit, et notamment pour les descentes.

Les participants peuvent porter des vêtements plus chauds (collants longs, maillots à manches longues sous le gilet).

La signalisation de chaque participant pendant le parcours de nuit est assurée par le port obligatoire :

- ♥ Du gilet rétro réfléchissant fourni par l'organisation,
- ♥ D'une lampe frontale ou d'un phare sur le vélo en fonctionnement,
- ♥ D'une lumière rouge en fonctionnement à l'arrière du vélo.

Piles neuves ou batteries chargées à 100% obligatoires, autonomie minimum de 6 heures.

L'éclairage de chaque cycliste sera contrôlé au départ de par le PC. Pas d'éclairage, pas de départ.

De nuit, encore plus que de jour, il est primordial que le peloton soit resserré. Interdit de dépasser la moto de tête même dans les descentes.

Article 11 – Respect du Code de la Route

La randonnée se déroule sur des routes ouvertes à toute circulation.

Les participants doivent respecter le Code de la Route et notamment devront :

- ♥ Ne pas circuler sur la voie opposée à leur axe de circulation,
- ♥ Se mettre en file indienne pour ne pas gêner un usager de la route qui dépasse le peloton,
- ♥ Marquer les arrêts obligatoires : stop, feux tricolores, passages à niveau clignotants,
- ♥ Circuler au maximum à deux de front lors de la traversée des agglomérations,
- ♥ Mesurer leur allure lors de la descente des cols.

Article 12 – Non-respect du règlement

Tout comportement dangereux sera sanctionné par le véhicule PC, selon les remontées d'informations, des capitaines de route et de l'encadrement de sécurité en moto.

- ♥ Le premier non-respect du Code de la Route entraînera un avertissement.
- ♥ Le deuxième non-respect entraînera l'exclusion du peloton. Le vélo du participant sera mis sur une remorque et le participant prendra place dans un bus jusqu'à l'arrivée.
- ♥ L'absence de casque ou de gilet rétro réfléchissant ou d'éclairage entraînera immédiatement l'interdiction de circuler. Le participant ne pourra revenir dans le peloton qu'après avoir remis l'équipement manquant.

Chaque participant de la Sapaudia-3B s'engage à respecter toutes les décisions que le Comité de randonnée serait amené à prendre afin d'assurer sa propre sécurité ou celle d'autrui.